



Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Médecine d'Urgence »

Avis du 28 novembre 2022 de la section Médecine d'Urgence du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « médecine d'Urgences » <u>adopte à l'unanimité des membres présents</u> :

- Pour 2022, la proposition de procéder à la répartition des mesures nouvelles 2022 en totalité au prorata des dotations populationnelles mais déclinées sous le format 80% en mesure nouvelle pérenne et 20% (600 000 €) en part non reconductible.
- Pour 2023, la sanctuarisation des 600 000 € (20%) de la part non reconductible 2022 pour un appel à projets, sur des projets à venir ou déjà existants, qui sera formalisé d'ici la fin de l'année 2022 ou le tout début de l'année 2023.

La Présidente gochicalier public chock de Séverine RARRER Cherbourg